



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PRÈS DE 700 MILLIONS D'EUROS POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ





## Un investissement historique pour la mobilité durable en Bourgogne-Franche-Comté

L'État, la Région et leurs partenaires débloqueront près de 700 millions d'euros sur la période 2023-2027 pour un investissement massif en faveur des infrastructures de transport afin d'amplifier le report modal et décarboner les mobilités via un **Contrat de Plan État-Région dont les priorités s'alignent parfaitement avec les objectifs nationaux, notamment la Loi d'Orientation des Mobilités et le Plan Avenir Transports.**

Près des deux tiers de cet investissement seront consacrés aux **transports ferroviaires, au fluvial et aux mobilités actives**, un choix stratégique qui reflète l'engagement en faveur de la durabilité et de la transition écologique. Les transports représentant la première source d'émission de gaz à effet de serre, un des défis majeurs est de rendre accessible l'utilisation des modes de transport durables pour le plus grand nombre.

Plusieurs axes majeurs dessinent les priorités définies par l'État et la Région avec la construction d'une vision commune sur les services de transport et le devenir des infrastructures qui s'appuiera sur des études multimodales avec une enveloppe de 7 millions d'euros.

Le soutien aux mobilités actives, avec un investissement de 40 millions d'euros, témoigne de la volonté de promouvoir le vélo comme une alternative viable, contribuant ainsi à la décarbonation des déplacements et à la santé publique.

L'engagement financier de près de 300 millions d'euros sur le ferroviaire dévoile des plans ambitieux allant de l'étude de Services Express Régionaux Métropolitains à la modernisation du réseau TER, intégrant des innovations telles que la circulation de trains à hydrogène ou encore la mise en accessibilité des gares.

Par ailleurs, l'amélioration des ports et la voie d'eau ajoutent une dimension économique cruciale, avec un investissement combiné de 90 millions d'euros.

Enfin, la poursuite de l'aménagement du réseau routier national, avec 255 millions d'euros, vise à conforter et sécuriser l'accès aux territoires, éliminant les obstacles à la connectivité régionale.

Ce projet ambitieux symbolise un pas affirmé vers une mobilité plus durable, efficiente et inclusive pour la Bourgogne-Franche-Comté. Ces investissements laissent entrevoir un avenir où les déplacements quotidiens convergent harmonieusement avec les impératifs de durabilité et d'efficacité, l'enjeu du pouvoir d'achat des familles et de la solidarité territoriale où les transports publics jouent pleinement leur rôle dans le désenclavement des territoires.

---

**Franck ROBINE**

Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or

## L'intermodalité au cœur des déplacements en Bourgogne-Franche-Comté



Le volet mobilités du plan État-Région sur la période 2023-2027 va permettre un investissement massif de l'État, de la Région et de leurs partenaires en faveur de l'intermodalité en Bourgogne-Franche-Comté.

Engagée dans le développement d'une politique des mobilités fondée sur l'intermodalité entre les moyens de transports (train, car, covoiturage, autopartage et mobilités actives) et l'innovation, la Région Bourgogne-Franche-Comté porte l'ambition de poursuivre son action pour conforter le transport ferroviaire comme élément structurant des mobilités par un engagement sans précédent sur les infrastructures. Nous contribuons ainsi aux objectifs de décarbonation et de transition écologique, renforcés par les conclusions de la COP régionale.

Désignée cheffe de file par la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite simplifier les déplacements du quotidien, grâce à une chaîne de mobilité efficace afin de répondre aux besoins des voyageurs. Ce nouveau CPER, renforcé par la loi LOM, permettra par ailleurs d'accentuer le dialogue avec les différents niveaux de collectivités, dont les agglomérations urbaines grâce à un travail autour des services express régionaux métropolitains (SERM).

Avec ce plan État-Région, ce sont près de 700 millions d'euros qui vont bénéficier aux infrastructures ferroviaires, routières, et fluviales de notre Région. Ces fonds vont permettre non seulement de poursuivre des opérations d'envergure, mais aussi de réaliser des projets attendus depuis de nombreuses années par les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif de ce plan État-Région est de favoriser non seulement le report modal, mais l'intermodalité, essentielle pour s'adapter aux réalités de nos territoires, aux réalités des déplacements, aux réalités des aspirations de tous de pouvoir bénéficier de modes de transport décarbonés, moins polluants et moins onéreux que la voiture individuelle. Ainsi, les fonds de l'État et la Région sont résolument tournés vers le train, la route, mais aussi le vélo, et le fluvial. La conjugaison des modes de transport doit nous permettre d'offrir la meilleure solution de déplacement, au meilleur moment, à tous.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a par ailleurs fait de l'accessibilité un enjeu majeur de sa politique de transport. Reconnue pour son exemplarité en la matière, la Région a décidé d'engager à nouveau une partie conséquente de ce contrat pour rendre les gares plus pratiques pour tous. Ainsi, en fin de programmation, les 33 gares nationales et régionales de notre territoire auront été rendues accessibles.

Par ce CPER, la Région répond présente pour contribuer à la modernisation des réseaux de l'État, pour y développer sa propre politique ferroviaire ambitieuse.

Le projet partagé de l'État et de la Région consiste ainsi à moderniser le réseau existant, développer de nouvelles solutions, favoriser les innovations intermodales pour renforcer la desserte de nos territoires. Ces investissements s'inscrivent donc pleinement dans la stratégie de la Région de bâtir un territoire plus résilient, plus durable, à la fois accessible et attractif.

---

**Marie-Guite DUFAY**

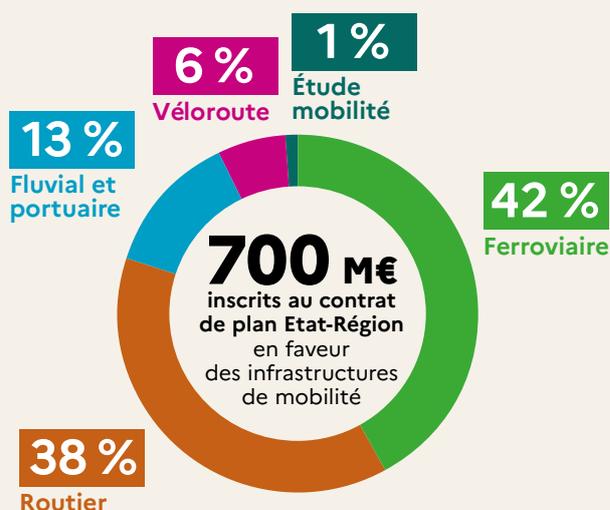
Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

# PRÈS DE 700 MILLIONS D'EUROS POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DE 2023 À 2027

L'effort annuel en faveur des projets d'infrastructures de transport en région Bourgogne-Franche-Comté sera supérieur sur la période 2023-2027 par rapport à la période précédente.

Le protocole d'accord pour le volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région illustre les objectifs et ambitions partagés de l'État et de la Région pour une stratégie régionale commune qui s'inscrit pleinement dans les priorités nationales et notamment la Loi d'Orientation des Mobilités et le Plan avenir Transports.

« **62 %**  
de ces investissements  
seront dédiés  
aux transports ferroviaires,  
au fluvial et  
aux mobilités actives » »



Au total, avec les investissements de l'État, de la Région, des collectivités et des autres financeurs, ce sont près de 700 millions d'euros qui seront inscrits au contrat de plan Etat-Région en faveur des infrastructures de mobilité sur la période 2023-2027 en Bourgogne-Franche-Comté.

Le total des dépenses dépassera les 750 millions d'euros en valorisant également les projets bénéficiant de participations financières de l'État et de la Région au titre d'autres dispositifs de financement.

Deux tiers de ces investissements seront dédiés aux transports ferroviaires, au fluvial et aux mobilités actives comme l'aménagement de pistes cyclables ce qui traduit des engagements concrets en faveur des mobilités durables et de la transition écologique et énergétique.



**L'État investira près de 300 millions d'euros sur 5 ans aux côtés de la Région pour répondre aux enjeux de mobilité en Bourgogne-Franche-Comté en investissant pour des infrastructures adaptées aux besoins de mobilité de nos concitoyens pour les déplacements du quotidien en favorisant l'intermodalité entre tous les moyens de transport.**





## Les priorités de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté se déclinent selon les axes suivants : »

**ÉTUDES MULTIMODALES  
SUR LES SERVICES  
DE TRANSPORT  
ET LE DEVENIR  
DES INFRASTRUCTURES** 7 M€

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM), adoptée en décembre 2019, a pour ambition de transformer en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple: des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Sa déclinaison à l'échelle régionale a permis de définir 35 territoires de mobilités qui réunissent 87 Autorités Organisatrices de la Mobilité que l'État et la Région accompagnent par des travaux et des études multimodales plus stratégiques afin de permettre d'apporter des solutions de mobilité adaptées à chaque territoire, en particulier dans les périphéries et les territoires ruraux.

En parallèle, l'État continuera à accompagner les collectivités territoriales et les porteurs de projets en Bourgogne-Franche-Comté au travers de ses différentes dotations aux projets de Transports Collectifs en Sites Propres et les Appels à projets Aménagements cyclables et Appels à Territoires cyclables relevant du Fonds Mobilités Actives.

La Région poursuivra également son intervention sur les itinéraires cyclables via son inscription dans les politiques territoriales (territoires en Action, Centralités rurales en région) ou via les fonds européens (Feder territorial ou Leader).

**DÉVELOPPER** 40 M€  
**LES MOBILITÉS ACTIVES  
POUR FAVORISER  
LE REPORT MODAL**

Une des priorités est de soutenir l'aménagement des segments d'itinéraires inscrits au schéma national et régional des véloroutes, et renforcer l'accompagnement des collectivités pour les mobilités du quotidien.

En effet, le potentiel de report modal vers le vélo est conséquent et participe pleinement à la décarbonation des mobilités et répond à des enjeux de santé publique, en cohérence avec l'objectif national du triplement de la part modale du vélo.



**ENGAGER  
DES INVESTISSEMENTS  
IMMÉDIATS  
SUR LE RÉSEAU  
FERROVIAIRE ET IMAGINER  
DE NOUVEAUX SERVICES  
POUR PRÉPARER L'AVENIR**

**ÉTUDIER LE DÉVELOPPEMENT  
DE SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX  
MÉTROPOLITAINS (SERM)**

Proposer de nouveaux services pour adapter l'offre aux besoins de nos concitoyens avec l'amélioration du cadencement, de la fréquence, de la plage horaire et de l'articulation avec les autres modes de transport ; ce sont les enjeux associés à la mise en place de SERM pour optimiser la desserte des pôles urbains de Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard, et renforcer la lisibilité de l'offre ferroviaire et multimodale.

L'objectif sera également de développer des connexions entre modes de transport avec la Région et les autres autorités organisatrices de transport afin de favoriser le report modal.

**LA VOIE FERRÉE CENTRE EUROPE  
ATLANTIQUE (VFCEA)**

Cette liaison ferroviaire fait partie intégrante du plan fret comme une alternative de contournement du grand Paris.

Les travaux de régénération entrepris dans le cadre du CPER 2015-2022 et en cours actuellement concourent à renforcer la position de la région au carrefour des flux de voyageurs et de marchandises et des grandes infrastructures ferroviaires de transports de marchandises à proximité des grands chargeurs régionaux.

Une vision stratégique du réseau transeuropéen sera construite pour préparer les investissements d'avenir.



**LA MODERNISATION  
DU RÉSEAU RÉGIONAL TER**

Les travaux permettront de moderniser le réseau et d'expérimenter des technologies innovantes, frugales pour le matériel et l'infrastructure comme la mise en place d'une circulation de trains à hydrogène sur la ligne Auxerre - Laroche-Migennes.

Les opérations prévues visent également à régénérer le réseau des lignes de desserte fine du territoire comme la ligne des Horlogers, l'Etoile de Paray, la ligne des Hirondelles ou encore la ligne Lure - Epinal pour améliorer la fiabilité des services ferroviaires.



**RENFORCER 90 M€  
L'ATTRACTIVITÉ DES PORTS  
ET LA VOIE D'EAU,  
DES ATOUTS  
POUR L'ÉCONOMIE  
DE LA RÉGION**

Les opérations prévues dans le cadre de ce CPER visent à renforcer la compétitivité du transport fluvial présentant une moindre empreinte environnementale et favoriser le développement territorial et l'attractivité touristique et économique du fluvial.

Plusieurs opérations d'envergure sont planifiées : modernisation de barrages de navigation sur l'Yonne et le Doubs, consolidation des réserves en eau dans les barrages réservoirs du canal de Bourgogne et du Centre, optimisation de la gestion de l'eau en modernisant les ouvrages ou encore développement d'une plateforme multimodale sur le port de Gron.



**DYNAMISER LE FRET  
SUR LES GRANDS AXES  
ET À PROXIMITÉ  
DES ACTEURS 48 M€  
ÉCONOMIQUES**

Les investissements permettront de soutenir d'une part le complexe ferroviaire fret de Gevrey-Perrigny, site stratégique pour le territoire régional, mais également d'améliorer l'accès au réseau ferré en soutenant le développement de lignes capillaires et d'embranchements ferroviaires adaptés aux besoins des chargeurs.

**MOBILITÉ POUR TOUS:  
95 M€ POUR SUIVRE  
LA MISE  
EN ACCESSIBILITÉ  
DES GARES**

La région Bourgogne-Franche-Comté reconnue par le Comité d'Orientation des Infrastructures pour son exemplarité sur l'accessibilité poursuit ses investissements pour rendre les gares, les quais et les trains accessibles à tous selon le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) adopté en Bourgogne-Franche-Comté en 2016.

Ainsi, en fin de programmation du Contrat de Plan État-Région, les 33 gares nationales et régionales auront été rendues accessibles.



**POUR SUIVRE 255 M€  
L'AMÉNAGEMENT  
DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL  
POUR CONFORTER  
ET SÉCURISER L'ACCÈS  
AUX TERRITOIRES**

Les opérations programmées s'inscrivent dans la continuité des programmes déjà engagés afin de poursuivre l'aménagement du réseau national structurant pour la région pour désenclaver les territoires et sécuriser le réseau routier national.

Parmi les opérations prévues, on note les chantiers de la RN7 et RN57 Devecey, le bouclage de la liaison ouest Besançon, la sécurisation de la RN19 Héricourt Sevénans et la RN57 avec le franchissement de Pontarlier et enfin la réorganisation des déplacements à l'échelle Auxerroise.

# UNE PRIORITÉ ÉTAT-RÉGION EN FAVEUR DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES



## CONTACTS PRESSE

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Tél. 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04

[pref-communication@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-communication@cote-dor.gouv.fr)

---

**CONSEIL RÉGIONAL  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Marie SOUVERBIE

Tél. 03 80 44 34 66

[marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)

Laure HUBIDOS

Tél. 03 81 61 61 08

[laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr)



- 19 juillet 2024 -